AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241024-15404-DE-1-1
en date du 30/10/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-234

DEL-2024-234

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

91

Délibération

Date de mise en ligne

30 OCT. 2024

Déposée en Préfecture le

30 OCT. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt quatre du mois de octobre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents
Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration
Marie BERTRAND à Alexandra BEAUJARD, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Isabelle DIJEAU à Christiane LAYDEVANT, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Patricia MERMOZ à Jean-Claude MARTIN, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Bénédicte SERRATE à Lola CECCHINEL, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s
Frédérique BANGUÉ, Frédérique KHAMMAR, Antoine de MENTHON, Marie-Luce PERDRIX

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION DE REVERSEMENT D'ACOMPTES À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Pierre BRUYERE, rapporteur

Vu la délibération n° 2017/03 du Grand Annecy en date du 13 janvier 2017 portant périmètre de compétences du Grand Annecy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'eau potable ;

Vu l'article 101 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui modifie le système de redevance perçues par l'Agence de l'eau et crée de nouvelles redevances ;

Considérant que l'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 institue notamment une « redevance sur la consommation d'eau potable », perçue sur tous les abonnés au service d'eau potable tels que définis à l'article L 2224-7 du code général des collectivités territoriales et dont l'assiette est le volume d'eau facturé ;

Considérant que le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 assortit cette redevance d'une obligation pour les organismes collecteurs, de déclaration de tout encaissement perçu au titre de cette dernière d'un montant supérieur à 200 000 € ;

Considérant qu'afin de faciliter ces opérations de déclaration et reversement, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose au Grand Annecy la signature d'une convention de versements périodiques à l'Agence de l'eau au titre des sommes perçues par les exploitants des services de l'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau potable ;

Considérant que cette dernière est facilitatrice en ce sens qu'elle permet le versement en année n, sur présentation d'un titre de recette émis par l'Agence, d'un acompte dont le taux est prédéterminé puis du solde, en année n+1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la convention de versements périodiques à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des sommes perçues par les exploitants des services de l'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau potable ;

- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241024-15404-DE-1-1
en date du 30/10/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-234

Le Secrétaire de séance,

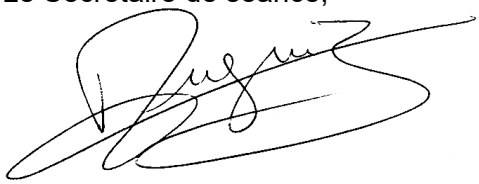

Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,

Virginie AULAS.